

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025.02.003

Poursuite du dispositif Panier jeunes Pousses et modification des critères d'intégration

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 février 2025

Secrétaire de Séance: Jérôme GRIMAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Véronique ARLLOT, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Jacky BONNET, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Charlène MESNARD à Zalissa ZOUNGRANA, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à Sandrine JOUINEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER,

Excusé(s): Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.02.003**

Rapporteurs : Monsieur BUISSON & Madame MOUFFLET

POURSUITE DU DISPOSITIF PANIER JEUNES POUSSÉS ET MODIFICATION DES CRITERES D'INTEGRATION

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Enjeux : [10703 -1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 3 : Santé-environnement
- ODD 13 : Consommation et production responsable
- ODD 17 : Partenariats multi-acteurs

L'agglomération de GrandAngoulême s'est engagée depuis juin 2024 dans l'expérimentation d'un projet innovant dénommé **Panier Jeunes pousses**.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche des 1000 premiers jours et a pour objectif de sensibiliser les parents à la présence dans l'environnement de molécules chimiques telles que les perturbateurs endocriniens, aux risques pour la santé qu'elles engendrent, en vue de l'adoption des bons gestes pour en préserver le nouveau-né et sa famille.

Ce dispositif répond donc à un objectif de santé publique et de prévention afin d'améliorer la santé des enfants, des femmes enceintes et de leur famille, en favorisant la montée en compétence de la population sur ce sujet par des ateliers de sensibilisation. Les légumes fournis, exempts de pesticides, permettent d'améliorer la qualité de l'alimentation sur cette période cruciale.

Ce projet permet par ailleurs de favoriser le changement des habitudes alimentaires et de soutenir la filière locale de maraîchage en agriculture biologique.

Description du dispositif :

Le dispositif **Panier Jeunes Pousses** est destiné aux femmes enceintes résidant sur GrandAngoulême, à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Ce dispositif s'appuie sur les professionnels de santé de ville et des établissements de santé (médecins généralistes, gynécologues et sages-femmes) qui réalisent une attestation de grossesse à transmettre à GrandAngoulême à l'adresse :

panierjeunespousses@grandangouleme.fr

Après inscription, GrandAngoulême propose aux femmes inscrites de suivre dans un premier temps un des 2 ateliers au choix : Atelier santé environnementale ou atelier cuisine.

Atelier Santé environnementale :

Cet atelier a pour objectif de permettre aux parents et futurs parents de :

- Se familiariser avec les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur et en particulier aux substances chimiques présentes dans les produits de consommation courante ;
- Mieux connaître les polluants de l'environnement intérieur et surtout savoir dans quels types de matériaux ou produits ils se trouvent pour mieux les éviter chez soi ;
- Prévenir les risques d'exposition en trouvant des solutions alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre, y compris en modifiant certains comportements ou habitudes ;
- Échanger des expériences personnelles et s'en enrichir.

Les ateliers de sensibilisation à la santé environnementale sont réalisés par le personnel des maternités du centre hospitalier d'Angoulême et du centre clinique de Soyaux, formé pour cette sensibilisation, dans le cadre de conventions de partenariat établies entre ces 2 établissements et GrandAngoulême approuvées par délibération n°2024.05.80. Les ateliers, qui sont également ouverts au conjoint, sont suivis lors de formation collective ou de manière individuelle.

Atelier Cuisine :

Cet atelier a pour objectif de permettre aux parents et futurs parents de :

- Valoriser le contenu du panier au travers la réalisation de 4 à 5 recettes, par groupe de 12 personnes maximum (y compris conjoint)
- Bénéficier d'une approche pédagogique et sensorielle des aliments et de leur transformation.

Les ateliers Cuisine sont réalisés par des prestataires locaux.

Le 2^{ème} atelier est proposé environ 3 mois après la remise du premier panier.

Paniers de légumes bio

Après avoir suivi le premier atelier, les bénéficiaires choisissent un point de distribution sur lequel elles récupèrent un panier de légumes issus de l'Agriculture Biologique de façon hebdomadaire.

Les paniers de légumes sont actuellement fournis par le réseau Paysans Charente Bio, association regroupant des producteurs en Agriculture Biologique. Cette association est soutenue par la Maison de l'Agriculture Biologique de Charente.

Le panier présente une diversité de légumes de saison, et sera adapté pour une famille de 2 à 3 personnes (poids de 5 à 6 kg environ).

Bilan de l'expérimentation 2024

- **130** femmes enceintes, réparties sur 28 communes, bénéficiaires en 2024 du dispositif Panier Jeunes Pousses
- Un budget de 63 000 €, en corrélation avec le nombre de bénéficiaires
- 16 ateliers cuisine, et autant d'ateliers santé organisés par les prestataires et par les maternités, avec un nombre conséquent de conjoints dans les 2 types d'ateliers (format 1h30 à 2h)
- **1 775** paniers livrés sur 7 points de livraison au cours du 2^{ème} semestre
- 3 comités de pilotage du dispositif, rassemblant élus et partenaires
- liste d'attente d'environ 50 personnes sur l'année 2024.

L'évaluation du dispositif, notamment menée par une volontaire en service civique, a permis de démontrer la satisfaction générale des bénéficiaires, qui apprécient de découvrir les enjeux des perturbateurs endocriniens et d'être sensibilisés aux moyens de s'en protéger au quotidien.

GrandAngoulême fait partie du réseau français des villes-santé de l'OMS et l'agglomération a intégré à ce titre un groupe action des villes s'étant engagée dans ce type de démarche.

La ville de Strasbourg a été à l'initiative du dispositif « Ordonnance verte » et GrandAngoulême est la première agglomération à avoir développé ce dispositif à une échelle intercommunale. L'agglomération est ainsi régulièrement contactée par de nombreuses collectivités afin de partager son retour d'expérience.

Au regard du succès de cette expérimentation innovante et de la forte demande, il est proposé de poursuivre ce dispositif tout en faisant évoluer ses modalités dans un souci d'optimisation.

Proposition d'évolution des modalités du dispositif Panier Jeunes Pousses

Nombre de paniers proposés

L'expérimentation 2024 permettait à chaque bénéficiaire d'obtenir 24 paniers hebdomadaires de légumes, sur environ 6 mois.

Il est proposé de réduire ce nombre de paniers à 16 paniers hebdomadaires, soit environ 4 mois, ce qui permet d'augmenter de 50 % le nombre de bénéficiaires et de se fixer un **objectif de 356 nouveaux bénéficiaires** sur l'année. Pour rappel, environ 1400 naissances domiciliées sur GrandAngoulême sont répertoriées chaque année.

Participation financière en fonction du Quotient Familial (QF)

Au cours de l'expérimentation 2024, une participation unique symbolique de 20 € était demandée à chaque bénéficiaire et collectée par le regroupement des maraîchers.

Dans un objectif d'universalisme proportionné, il est proposé de demander une **participation financière en fonction du quotient familial**, selon 4 tranches définies (QF < 500 € ; 500 < QF < 900 ; 900 < QF < 1300 ; QF > 1300 €). La prise en charge financière par GrandAngoulême sera de 95 % du prix du panier pour la tranche QF la plus faible et de 50% du prix du panier pour la tranche QF la plus élevée, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie QF	Répartition	Participation pour 4 mois	Prise en charge GA	Reste à charge par panier
< 500	33%	20 €	95%	1,25 €
500 < QF < 900	22%	60 €	83%	3,75 €
900 < QF < 1300	25%	120 €	66%	7,50 €
QF > 1300	20%	180 €	50%	11 €

Un objectif de 33 % de bénéficiaires dans les revenus les plus modestes sera fixé, ce qui nécessitera notamment de solliciter tous les partenaires agissant au sein de la politique de la ville et de conduire dans ce cadre des actions pour aller vers les femmes des quartiers.

La participation financière sera directement perçue par le prestataire sélectionné pour les livraisons des paniers, et viendra en déduction du prix facturé. Cette participation est estimée à 30 000 € pour 2025.

En complément, le budget global du dispositif pour l'agglomération est porté à 155 000 € pour GrandAngoulême.

A noter que la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) cofinance ce projet sur l'exercice 2025 à hauteur de 7 500 € et que d'autres demandes de cofinancements sont engagées par ailleurs.

Externalisation du suivi administratif des livraisons des paniers

Etant donné l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires du dispositif, il est proposé d'externaliser le suivi administratif des commandes et des livraisons des paniers au prestataire du marché de fourniture des paniers.

Le suivi des inscriptions, l'inscription aux ateliers et la vérification de présence, ainsi que la classification en fonction du QF resteront bien entendu assurés par les services de GrandAngoulême.

Je vous propose :

D'APPROUVER la poursuite du dispositif « Panier Jeunes Pousses » sur l'année 2025, et les évolutions des modalités d'application proposées.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à ce projet.

<p>Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 1 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025